

# Colombia Humanitaria



**"RESPONSABILITE DE TOUS"**

**PHENOMENE DE "LA NINA" 2010-2011**

**OPPORTUNITES POUR APPORTER DE L'AIDE AUX POPULATIONS TOUCHEES  
EN COLOMBIE**



**NOVEMBRE 2010**

## **INTRODUCTION**

Les fortes pluies et les inondations, qui, depuis le deuxième semestre 2010, ont touché plus d'un million deux cent mille personnes, ont causé à des centaines de milliers de familles d'énormes pertes sur leurs biens, leurs maisons, leurs récoltes et leurs ressources de toutes sortes, en frappant sévèrement de multiples biens publics, notamment des écoles, des hôpitaux et des voies de communication.

Face à cette situation, le Gouvernement de la nation et les autorités locales ont déployé tous leurs efforts pour y répondre, dans le but essentiel de préserver les vies ainsi que la dignité des personnes et des communautés les plus touchées. Cependant, les pluies et les inondations ont été plus fortes que les années précédentes, passant d'une vague de froid traditionnel en hiver à un phénomène climatique, connu sous le nom de *Phénomène de la Nina*. Celui-ci est particulier et découle du changement climatique; il a commencé au mois de juin 2010 et, d'après les prévisions de l'Institut d'Hydrologie, de Météorologie et des Etudes Environnementales (IDEAM), il se prolongera jusqu'au deuxième trimestre 2011, mettant sans doute un terme à une année de pluies incessantes.

La situation décrite va requérir non seulement la poursuite et le renforcement des actions gouvernementales, mais encore l'assistance des acteurs nationaux et internationaux capables de faire preuve de solidarité en participant aux soins et au rétablissement des familles et des communautés affectées. Ce document présente sous cet angle la situation actuelle du phénomène, les principaux dommages causés et les conséquences prévisibles pour le mois de juin 2011. Il fait état également, dans ses grandes lignes, de la réponse apportée, en ce qui concerne la contribution des institutions nationales, à la solution des problèmes et signale les axes principaux de la contribution escomptée de la part des organisations non gouvernementales ainsi que de la communauté internationale avec les méthodes permettant de canaliser cette aide.

Ce document met l'accent sur le fait que ces ressources seront utilisées pour faire face à l'urgence ainsi que pour la réhabilitation et la reprise dans une perspective à moyen et à long terme. Les mécanismes mis en œuvre seront prévus au départ jusqu'au mois d'août 2011.



## PHENOMENE DE "LA NIÑA 2010"

### ❖ Données générales

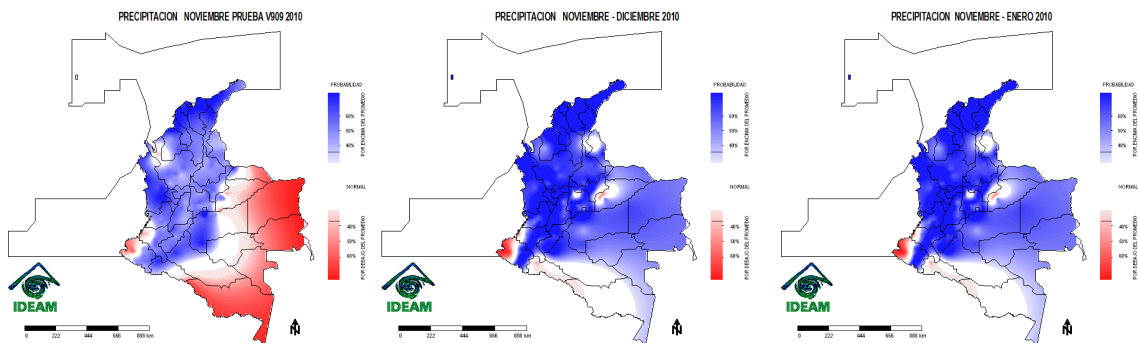
- Nombre de personnes touchées: 1.250.916 (266.003 familles)
- 142 victimes mortelles, 219 blessés et 20 disparus
- Nombre de municipalités touchées: 575 (52% de tout le territoire national)
- Logements: 1746 détruits, 213.657 endommagés
- Voies de communication touchées: 385 fermées ou avec des parties impraticables
- Agriculture: 150.000 hectares touchés, d'après nos informations

### ❖ Prévisions en ce qui concerne l'évolution des précipitations: novembre 2010-janvier 2011

Précipitations Novembre Test V909 2010

Précipitations Novembre-Décembre 2010

Précipitations Novembre-Janvier 2010



Source: IDEAM

### ❖ Prévisions du montant total des besoins pour apporter une réponse et permettre la reprise

En partant de la situation actuelle, l'évaluation des besoins pour répondre à l'urgence et permettre la reprise atteint un montant proche de 4,8 milliards de pesos.



## **MECANISMES DE REPONSE DE L'ETAT (NORMATIVITE)**

- Décret 919 de 1989: Création du Système National pour la Prévention et la Réponse aux Catastrophes (PAD en sigles espagnols)
- Décret 93 de 1998: Adoption du Plan National pour le PAD
- Plans d'Urgence et de Contingences au niveau local
- Plans d'Aménagement du Territoire
- Plan de Développement 2010-2014

## **ACTIONS A MOYEN ET LONG TERME**

- Renforcement technique, opérationnel et financier du "bureau national", chargé d'orienter et de diriger le Système National du PAD, aujourd'hui Direction de la Gestion des Risques.
- Conception et exécution de la phase II du "Programme de Réduction de la Vulnérabilité Fiscale de l'Etat face aux Catastrophes" (Extension du CONPES 3318 de 2004) destiné à assurer l'intégralité des opérations de réduction du risque de catastrophes.
- Renforcement des processus d'Assistance technique en vue de la consolidation de la gestion du risque de catastrophes aux niveaux départemental et municipal.
- Elaboration et mise en oeuvre de la politique nationale pour la protection financière de l'Etat face à des événements soudains ayant de graves répercussions et des conséquences récurrentes.
- Extension des programmes pour la prévention et la réduction des risques dans les régions considérées prioritaires, ainsi que pour l'adaptation au changement climatique.
- Projection des investissements gouvernementaux pour répondre au phénomène actuel de "la Nina".

## **ACTIONS EFFECTUEES POUR LE PHENOMENE DE "LA NINA" 2010**

- Réunion des Comités locaux des municipalités affectées
- Mise en oeuvre du Système National pour la Prévention et la Réponse aux Catastrophes
- Utilisation des ressources du Fonds National pour les Catastrophes
- Aide apportée aux familles et aux personnes affectées
- Réhabilitation et réparation des logements endommagés
- Ressources nationales versées par les institutions gouvernementales: 540 milliards



## COMPOSANTES ET LIGNES D'ACTION POUR LA GESTION INTEGRALE DU RISQUE

Les principales actions effectuées par le Système National pour la Prévention et la Réponse aux Catastrophes le sont dans le cadre de grands axes fondés sur les composantes suivantes: i) Prévention, ii) Réponse et iii) Reprise. Il est escompté que les aides mobilisées par les organisations non gouvernementales pour les cas d'urgence viendront compléter ces lignes d'action.

### Prévention

- i. Alerte précoce

### Réponse

- ii. Aide humanitaire
- iii. Education
- iv. Construction, octroi et gestion de foyers temporaires et/ou indemnités de logement aux populations qui doivent être relocalisées pour des raisons de force majeure.
- v. Eau potable et assainissement de base
- vi. Santé intégrale, contrôle et veille épidémiologique

### Réhabilitation/Reconstruction

- vii. Banque de matériaux de construction pour la réparation et la reconstruction de logements, écoles et hôpitaux affectés; assistance aux processus de relocalisation et de reconstruction
- viii. Infrastructure routière, travaux requis par l'urgence
- ix. Réhabilitation du secteur agropastoral
- x. Relance économique des zones affectées
- xi. Travaux de prévention et de réduction

### Éléments transversaux

- Renforcement des organes opérationnels du Système National pour la Prévention et la Réponse aux Catastrophes



- Environnements sains dans toutes les composantes permettant de protéger les enfants, garçons et filles, et les adolescents.

## **SCHEMAS D'ASSISTANCE ET DE COORDINATION DE "COLOMBIA HUMANITARIA"**

Cette initiative constitue pour le Gouvernement colombien un mécanisme clé pour que les actions complémentaires de celle de l'Etat s'inscrivent dans un cadre d'efficacité, de coordination et d'articulation afin de démultiplier les efforts conjoints destinés à secourir les populations touchées. La proposition de **"Colombia humanitaria"** vise d'une part la création d'un fonds national destiné à répondre à l'urgence, à la réhabilitation et à la reprise en faveur des personnes et des communautés affectées, et de l'autre, la structuration d'un schéma de coordination et d'articulation des actions venant compléter celles qui sont effectuées par le Gouvernement.

La création du Fonds servira à canaliser les ressources en espèces que souhaitent apporter le secteur privé, les sources internationales de coopération et les contributeurs volontaires membres d'organisations non gouvernementales. Sa gestion sera confiée au Ministère de l'Intérieur, qui constituera une Coordination dépendant de la Direction de la Gestion des Risques, qui se chargera de la bonne administration des dépenses, en respectant les règles nationales établies à cette fin.

Dans le cadre de la déclaration de Catastrophe nationale, la Direction de la Gestion des risques élaborera un plan d'action pour l'utilisation de ces ressources, qui devra être examiné et avalisé par le Comité directeur de **"Colombia Humanitaria"** avant son adoption par le Comité technique de Prévention et de Réponse aux Catastrophes. La Coordination devra, en outre, faire périodiquement des rapports et rendra des comptes sur l'utilisation de ces ressources.

Un Comité directeur mixte sera créé pour garantir la transparence et la coordination de toutes les actions. Il sera composé de représentants du secteur privé de la communauté internationale et humanitaire ainsi que du Gouvernement national. Il sera chargé de la direction stratégique de **"Colombia humanitaria"** et assurera avec rigueur le suivi de ses actions.

Par ailleurs, la "Plénière Nationale Humanitaire", dans le cadre de l'accompagnement qu'elle assure pour la prévention et la réponse aux catastrophes naturelles, sera chargée de coordonner et d'articuler les actions des différents acteurs, qui mobilisent des ressources visant à mener à bien des opérations humanitaires et des initiatives relatives à la reprise au sein des organisations non gouvernementales. Cette Plénière sera co-dirigée, dans le cadre de l'initiative **"Colombia Humanitaria"**, par la Direction de la Gestion des Risques du Ministère de l'Intérieur et de la Justice et par la Direction de Coopération Internationale de l'Action Sociale de la Présidence de la République, avec l'accompagnement du Ministère des Relations Extérieures. Elle servira à partager et à analyser l'information sur les actions effectuées par tous les acteurs sur le terrain et à la systématiser de telle sorte qu'elle soit utile pour la prise de décisions individuelle ou collective. Ceci permettra d'éviter les doublons et d'apporter une réponse articulée et coordonnée débouchant sur des résultats plus efficaces.

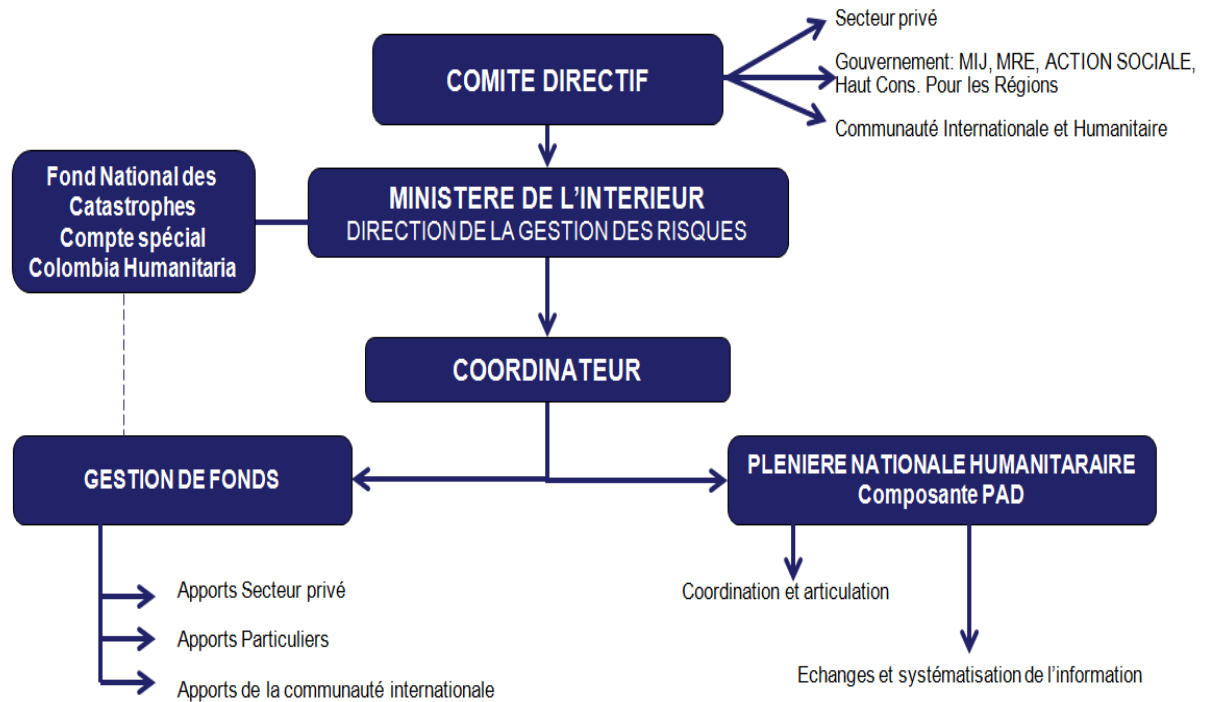


Les résultats de cette instance feront également l'objet d'un suivi de la part du Comité directif en vue de la prise de décisions et de son articulation avec les actions mises en oeuvre par le Fonds ainsi que par le Gouvernement.

Dans le cadre de "**Colombia humanitaria**", les dons en nature seront canalisés par les organismes désignés par la Direction de la Gestion des Risques, qui déterminera les règles relatives à ce qu'on peut donner, comment et à quel moment, ainsi qu'à ce qu'il ne faut pas donner, afin de garantir la pertinence de l'aide et son articulation avec les actions de tous les acteurs de la Plénière. Cette possibilité ne sera ouverte qu'aux entreprises et aux organisations pouvant apporter une contribution que la Direction considère adéquate, dans le respect des termes qu'elle aura établis. Ces conditions visent à éviter les coûts élevés en matière logistique et la dépense de ressources qu'implique, dans bien des cas, la gestion de ce type de dons.

Enfin, les citoyens et les particuliers désirant apporter de l'extérieur leur contribution ne pourront le faire en espèces qu'en passant par les comptes du Fonds.

**Structure de "Colombia humanitaria"**



La première réunion du Comité Directif sera convoquée par le Ministère de l'Intérieur une fois que le Plan d'Action aura avancé d'une façon substantielle. La première réunion de la Plénière Humanitaire sera convoquée pour le 14 décembre prochain par la Direction de la Gestion des Risques ainsi que par la Direction de Coopération Internationale de l'Action Sociale de la Présidence de la République.

## **DONNEES COMPTABLES**

Pour les dons en espèces, la Direction de la Gestion des Risques du Ministère de l'Intérieur et de la Justice ouvrira un compte spécial pour "**Colombia Humanitaria**" sur le Fonds National pour les Catastrophes. La Fiduciaire "La Previsora" délivrera les certificats correspondant aux différents dons.

A l'heure actuelle, les comptes s'établissent comme suit:

### **Compte international**

Nom du compte: Fiduciaria La Previsora - Fondo Nacional de Calamidades

NIT: 860.525.148-5

Banque intermédiaire: CITIBANK NEW YORK

Code Swift: CITIUS33

ABA: 021000089

### **Compte national**

Banque bénéficiaire: BANCO DAVIVIENDA

Code Swift: CAFECOBB

Nota: 10922762

Compte courant: 021-99523-8 de Davivienda Red Bancafé

Il est important que la communauté internationale fasse savoir au Ministère des Relations Extérieures quels sont les dons effectués dans le cadre de "**Colombia Humanitaria**".

